Introduction. Conceptualiser la démobilisation : pratiques de gouvernement et espace des luttes des quartiers populaires

Antonio Delfini, Julien Talpin, Janoe Vulbeau

▶ **To cite this version:**

Antonio Delfini, Julien Talpin, Janoe Vulbeau. Introduction. Conceptualiser la démobilisation : pratiques de gouvernement et espace des luttes des quartiers populaires. Delfini, Antonio; Talpin, Julien; Vulbeau, Janoe. Démobiliser les quartiers. Enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire, Presses universitaires du Septentrion, 2021, 978-2-7574-3358-4. hal-03507356

HAL Id: hal-03507356
https://hal.univ-lille.fr/hal-03507356

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction.

Conceptualiser la démobilisation : pratiques de gouvernement et espace des luttes des quartiers populaires

Antonio Delfini, Julien Talpin, Janoé Vulbeau

16 décembre 2019, dans la mosquée du quartier de l'Épeule située à l'ouest de Roubaix. Une quinzaine de personnes sont en train de débattre, mais la réunion qui se tient n'a rien de confessionnel. Elle fait suite à l'annonce quelques mois plus tôt d'un projet de rénovation urbaine qui doit détruire de nombreux immeubles et commerces. Après une présentation des modalités du projet et des moyens d'y faire face, la discussion glisse rapidement sur l'action de la municipalité. Une habitante détaille par le menu les réunions de concertation dont le dispositif ne permet aucune prise de parole ainsi que les échanges individuels déjà engagés par la mairie avec les contestataires afin de tenter de rallier les plus mobilisé.es. En somme : de la stratégie déployée à leur encontre pour limiter la mobilisation et empêcher qu'une parole collective puisse émerger[1].

Cette scène fait étrangement écho à une autre, quelques années auparavant, toujours à Roubaix. En novembre 2014, les habitant.es du quartier du Pile apprennent l'existence d'un projet de rénovation et pour certain.es la démolition de leur maison et leur relogement imminent. Devant la stupeur générale, une mobilisation s'enclenche, accompagnée par plusieurs associations. Les réunions hebdomadaires se tiennent d'abord dans le lieu consacré à la participation des habitant.es, la « Maison du projet ». Mais face à une mobilisation qui conteste progressivement les termes mêmes de la rénovation, la municipalité bloque l'accès à ces locaux. Elle déloge également une des associations de son local municipal et coupe ses subventions aux deux structures qui accompagnent les habitant.es. Sans espaces d'organisation, les habitant.es du Pile sont accueillis dans la salle paroissiale du quartier, l'église Saint-Rédempteur, qui leur permettra de se rassembler pendant plusieurs mois[2].

[1] Notes de terrain, Roubaix, 16/10/2019. Voir également « Roubaix : contraints par la rénovation urbaine, des habitants ne veulent pas partir », *La Voix du Nord*, 13/12/2019.

[2] Sur la mobilisation dans le quartier du Pile, voir Julien Talpin, « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires », *Métropolitiques*, 22 février 2016 et *Bâillonner les quartiers*. *Comment le pouvoir réprime les mobilisations populaires*, Éditions les Étaques, Lille, 2020, ainsi que le film du collectif Hiatus *Pile permis de démolir* : https://www.youtube.com/watch?v=n_4mI3fmrbk&feature=emb_logo consulté le 17 avril 2020.

Outre le fait que ces deux mobilisations aient trouvé refuge dans des lieux de culte et non dans des espaces dédiés à la concertation, ces exemples témoignent d'une action des pouvoirs publics qui vient entraver, et *in fine* à affaiblir, les luttes des habitant.es des quartiers populaires.

Ces pratiques que nous qualifions de "démobilisations" nous semblent encore peu mises en valeur par la recherche en sciences sociales. Notre hypothèse est que ces multiples formes de "répression à bas bruit" de l'action collective au sein des quartiers populaires contribuent à rendre plus difficile la mobilisation, expliquant, pour une part, la faiblesse des mouvements sociaux au sein de ces espaces. Pour étayer cette hypothèse, nous avons organisé un premier colloque sur ce thème en janvier 2019 à l'université de Lille[3] qui fut l'occasion de débattre d'enquêtes empiriques portant principalement sur des terrains français. Ce livre rassemble certaines des contributions présentées à cette occasion, enrichi de nouveaux écrits. Ces enquêtes mettent au jour une répression institutionnelle ordinaire, moins manifeste que les pratiques de maintien de l'ordre auxquelles cette notion est fréquemment cantonnée. Une répression qui passe le plus souvent sous le radar des sciences sociales du fait de sa relative discrétion ; elle prend la forme de pratiques de disqualification, de marginalisation et de cooptation de la part des pouvoirs publics.

Parler de "démobilisation" ne signifie pas qu'il existerait une stratégie générale de répression, un plan machiavélique qui viendrait s'abattre sur des militant.es passifs. Néanmoins, force est de constater que si des mobilisations autonomes d'ampleur peinent encore à émerger au sein des quartiers populaires, cela ne tient pas uniquement à la faiblesse des militant.es ou aux divisions internes qui peuvent apparaître. S'intéresser à ces pratiques de gouvernement ne signifie pas non plus que nous négligeons les nombreuses mobilisations et les formes d'auto-organisation qui ont cours dans les quartiers populaires. Mais si les quartiers populaires sont loin d'être des déserts politiques, l'action collective y demeure faible, fragmentée, contrainte[4]. Ce constat ne peut être éclairé sans interroger le traitement institutionnel des mobilisations qui s'y déploient malgré tout. C'est ce que souligne Saadane Sadgui, un des fondateurs des Jeunes Arabes de Lyon et de Banlieue (JALB)[5] : « Ce qui me révolte, c'est notre situation d'impuissance. On n'a pas les outils parce qu'on ne les a pas construits, parce qu'on ne s'est pas entendus, parce qu'on n'a pas été écouté. Qu'est-ce qu'il faut faire pour être plus fort ?

[3] Journée d'étude « Démobiliser les quartiers populaires. Répression, disqualification et cooptation comme stratégies de gouvernement », à Lille, 17 janvier 2019, CERAPS/Université de Lille.

[4] Abdellali Hajjat, « Révolte des quartiers populaires, crise du militantisme et postcolonialisme » *in* Ahmed Boubeker et Abdellali Hajjat, *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France 1920-2008,* Paris, Éditions Amsterdam, 2008, p. 249-264.

[5] Sur les JALB voir la contribution de Foued Nasri dans cet ouvrage.

Qu'est-ce qui fait une organisation puissante qui mobilise, avec des objectifs qu'elle parvienne à tenir sur la distance ? Pourquoi on n'y arrive pas depuis vingt ans ? »[6]

Répondre à ces questions suppose d'appréhender une série de facteurs relatifs à la faiblesse des ressources à disposition des militant.es ou aux divisions internes qui fragmentent ces luttes et contribuent à façonner l'image d'un espace dépolitisé[7]. S'arrêter à ces réponses invisibiliserait cependant le rôle des facteurs externes, institutionnels en particulier, dans la dynamique des mobilisations. Il s'agit donc d'explorer une autre voie, complémentaire, en interrogeant moins les agissements des militant.es que ceux des gouvernant.es à leur égard. Ces pratiques de démobilisation émanant de l'État et des collectivités locales, des élus, y compris de gauche, ne s'avèrent-elles pas aussi décisives dans le devenir des mobilisations populaires ?

Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord de revenir sur l'histoire et la structuration de cet espace militant aux frontières mouvantes. À la lumière des enquêtes réunies dans ce livre, nous verrons ensuite que la démobilisation se décline selon trois modalités principales : la « disqualification », la « répression matérielle » et la « canalisation ». Enfin, nous reviendrons sur les considérations épistémologiques et méthodologiques que soulèvent l'étude de ces pratiques, et cela afin, nous l'espérons, de voir émerger de nouvelles enquêtes sur ce thème.

La cause des quartiers populaires : contours d'un espace militant éclaté

Le quartier a été constitué depuis la fin des années 1970 comme un des espaces majeurs d'expression de la conflictualité sociale. Du fait de l'incapacité des organisations traditionnelles du mouvement ouvrier à offrir une place aux descendant.es d'immigrés qui constituent désormais une part importante des franges subalternes du salariat et des catégories populaires, on voit alors fleurir, tout particulièrement après 1981, nombre d'associations et de collectifs, plus ou moins structurés, qui cherchent à défendre les intérêts de la population, la cause des quartiers populaires. Les revendications qu'ils portent excèdent la stricte question du travail, et concernent les conditions de logement, l'égalité des droits, les crimes racistes ou les violences policières.

Par l'utilisation du vocable de « luttes des quartiers populaires », ce livre adopte une définition spatialisée de son objet[8]. Il s'agit de rassembler des mobilisations qui prennent place dans un

[6] Entretien cité *in* « Les grèves de la faim contre les expulsions. Entretien avec Saadene Sadgui » *in* Ahmed Boubeker, Abdellali Hajjat (dir.), *Histoire politique des immigrations (postcoloniales). Op. cit.*

[7] Michel Kokoreff, « La dépolitisation des banlieues », *in* Serge Paugam, *L'intégration inégale*, Paris, PUF, 2014.

[8] Voir également Denis Merklen, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La Dispute, 2009.

espace commun, les quartiers populaires, et à l'initiative de leurs habitant.es. La qualification de « quartiers populaires » est, en tant que telle, un enjeu de lutte. Beaucoup de collectifs appartenant à cet espace militant la mobilisent directement pour se définir : du Mouvement Immigration Banlieues (MIB)[9], au Forum Social des Quartiers Populaires (FSQP) en passant par le Front Uni de l'Immigration et des Quartiers Populaires (FUIQP) ou encore la coordination nationale Pas Sans Nous (PSN), qui se qualifie de « syndicat des quartiers populaires ». Comme l'indiquent ces appellations, les combats antiracistes et luttes de l'immigration occupent également une place centrale dans cette constellation. En reprenant à notre compte la catégorisation de « luttes des quartiers populaires », nous sommes conscients des risques de spatialisation de la question sociale[10] et, partant, d'euphémisation de processus éminemment politiques, au premier rang desquels le racisme et les discriminations[11]. Nous considérons néanmoins que la cause des quartiers populaires constitue un espace spécifique de lutte en ce sens que ses protagonistes proposent une identité collective propre et cherchent à mobiliser un groupe social particulier : les habitant.es de banlieue ou des quartiers populaires. Du fait de leur ancrage spatial, des liens de coopération et de concurrence qu'elles entretiennent, mais aussi des formes spécifiques de démobilisation auxquelles elles sont confrontées, ces luttes partagent un même « espace » militant.

Lilian Mathieu a conceptualisé la notion « d'espace des mouvements sociaux » pour souligner à la fois l'autonomie des mouvements sociaux à l'égard d'autres espaces sociaux, et notamment du champ politique, et sa moindre institutionnalisation[12]. Il s'est peu penché cependant sur les différentes causes qui parcourent cet espace et leurs relations entre elles. Il a néanmoins inspiré d'autres travaux, qui ont proposé des analyses stimulantes relatives à « l'espace de la cause des étrangers » ou « l'espace de la cause des femmes » par exemple[13]. Tous soulignent que ces espaces sont traversés par un cadrage commun minimal du problème, mais donnent à voir de profondes différences quant aux façons d'y répondre, suscitant ainsi coopérations et conflits. Malgré ces désaccords, l'espace d'une cause est traversé par des liens, des relations personnelles et organisationnelles, un réseau, quand bien même différents pôles (chrétiens, communistes et autonomes pour la cause des étranger.es ; intersectionnelles et universalistes

[9] Sur cette question voir Karim Taharount, « "Justice en banlieue" : une affiche de campagne du Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (1997) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2019/3 (N° 30), p. 138-154.

[10] Sylvie Tissot, Franck Poupeau, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 (nº 159), p. 49.

[11] Comme le remarque Milena Doytcheva, les contours administratifs de la politique de la ville ont contribué à euphémiser la question raciale en France, en la ramenant à une stricte question territoriale. Milena Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, La Découverte, 2007.

[12] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2012.

[13] Mathilde Pette, Fabien Eloire, « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines*, 2016/1 (Nº 101), p. 535. Laure Bereni, Anne Revillard, « Les femmes contestent. Genre, féminismes et mobilisations collectives », *Sociétés contemporaines*, 2012/1 (nº 85), p. 515.

pour la cause des femmes) peuvent être distingués. Dans quelle mesure peut-on alors considérer qu'il existe un espace de la cause des quartiers populaires ?

Le partage d'un cadre d'injustice minimal autour des inégalités qui affectent les quartiers populaires, ainsi que la densité des liens et interconnaissances entre militant.es attestent de l'existence d'un espace militant spécifique. L'émergence d'un espace des mouvements sociaux depuis les années 1970 tient à l'autonomisation croissante des luttes à l'égard des partis politiques[14]. Cette tendance est peut-être encore plus forte concernant les quartiers populaires, où la gauche – du PS au PCF, jusqu'à l'extrême gauche – n'est pas parvenue ou n'a pas voulu s'adapter aux transformations sociologiques de la population[15]. Davantage issu.es de groupes racisés que par le passé, moins unifié.es par des conditions de travail partagées du fait de la montée du chômage et de la précarisation salariale, les résident.es des quartiers se sentent de moins en moins représenté.es par les militant.es de gauche qui sont issu.es de façon croissante des classes moyennes blanches[16]. Ces luttes ont donc largement échappé aux cadres partisans traditionnels, quand elles n'ont pas été consciemment reléguées ou minorées, on y reviendra.

À distance des partis politiques, l'espace militant des quartiers populaires ne connaît néanmoins qu'une autonomie partielle, moins forte par exemple que celui de la cause des femmes[17]. Il se situe à la confluence de différents espaces militants : celui de la cause des étranger.es et des immigré.es[18], des luttes antiracistes[19] – elles-mêmes fortement fragmentées entre les organisations se qualifiant « d'antiracisme politique »[20] et celles, plus anciennes[21], « d'universalistes » ou « républicaines » –, des luttes urbaines et des mobilisations pour

[14] Voir Richard S. Katz, Peter Mair, « Changing Models of Party organization and Party Democracy: The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, 1995, vol. 1 (N° 1), p. 528 ; Rémi Lefebvre, *La société des socialistes : le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006 ; Simon Luck, Stéphanie Dechezelles (dir.), *Voix de la rue ou voie des urnes ? Mouvements sociaux et partis politiques*, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

[15] Olivier Masclet, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, la Dispute, 2003.

[16] Julian Mischi, *Le communisme désarmé. Le PCF et les classes populaires depuis les années 1970*, Agone, 2014.

[17] Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes » *in* Christine Bard, *Les féministes de la 2e vague*, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 27-41.

[18] Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers,* Paris, Presses de Sciences Po, 1998. Mathilde Pette, Fabien Eloire, « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », , *Sociétés contemporaines*, 2016/1 (N° 101), p. 5-35.

[19] Pauline Picot, « Quelques usages militants du concept de *racisme institutionnel* : le discours antiraciste postcolonial (France, 2005-2015) », *Migrations Société*, 2016/1 (N° 163), p. 47-60.

[20] Sur la mobilisation des minorités « ethniques » ou « raciales » voir Soline Laplanche-Servigne, « Les mobilisations collectives des minorisés ethniques et raciaux », *in* Olivier Fillieule (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche…* Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 215-238. Audrey Célestine, « Mobilisation et identité chez les Antillais de France. Le choix de la différentiation », *Asylon(s)*, nº 8 et « L'espace des mobilisations de minoritaires en France et aux États-Unis », *in* James Cohen (dir.), *L'Atlantique multiracial. Discours, politiques, dénis*, Paris, Éditions Karthala, 2012, p. 337-362.

[21] On pense notamment à la LICRA, à SOS Racisme et dans une moindre mesure au MRAP.

l'égalité d'accès aux services publics (école, police, justice)[22]. La cause des quartiers populaires est en outre fortement influencée par le statut professionnel de certains militant.es, dont un grand nombre sont des professionnel.les de l'action sociale (centres sociaux, clubs de prévention) et/ou associative[23]. Si ces militant.es se caractérisent bien souvent par un fort ancrage local, ils et elles ne disposent généralement que d'une faible reconnaissance institutionnelle et une dépendance importante aux pouvoirs publics[24].

Les trois vagues des luttes des quartiers populaires et de l'immigration

L'historiographie des mouvements féministes mobilise la métaphore de la « vague » pour interpréter les différentes étapes de construction de la cause des femmes. Cette figure de style, dont les usages se situent à la croisée des enjeux académiques et militants, porte en elle un certain nombre de problèmes bien identifiés par les théoriciennes du féminisme : l'écrasement des singularités locales et historiques ; l'insistance sur les moments de ruptures plutôt que de continuités ; l'atténuation de la pluralité des rapports de domination (classe, race, genre…), etc.[25] Malgré ces discussions nécessaires, le terme s'est pourtant imposé au sein de l'historiographie féministe par sa puissance évocatrice et son intérêt heuristique.

A contrario, c'est l'image générationnelle des « âges » qui semble dominer l'interprétation de l'émergence de la cause de l'immigration et des quartiers populaires. On pense évidemment aux « trois âges de l'immigration »[26] décrits par Abdelmalek Sayad, mais aussi aux « trois âges de la politisation de l'immigration »[27] formulés par Saïd Bouamama ou Catherine Wihtol de

[22] Sur ces deux derniers points voir par exemple les mobilisations des habitants du Petit Bard à Montpelliers. Isabelle Berry Chikhaoui, Lucile Medina, « "Justice pour le Petit Bard". Contester la rénovation et imposer la participation », *Métropolitiques*, 9 avril 2018.

[23] Jacques Ion, « Brève chronique des rapports entre travail social et bénévolat », *Pensée plurielle*, 2005/2 (N° 10), p. 149-157. Sur la sociologie de certains entrepreneurs de cause dans les quartiers populaires, voir par exemple les contributions rassemblées in Julien Talpin, Franck Fregosi, Julien O'Miel (dir.), *L'islam et la cité. Engagements musulmans dans les quartiers populaires* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

[24] Samir Hadj Belgacem, *Représenter les quartiers populaires. Candidats, militants et élus dans une municipalité communiste de la banlieue parisienne (1977-2010),* Thèse de sociologie, EHESS, 2016.

[25] Pour une synthèse de ces discussions pour le mouvement féministe voir Bibia Pavard, « Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes », *Itinéraires*, 2017-2 | 2018.

[26] Abdelmalek Sayad, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1977, (N° 15), p. 59-79.

[27] Saïd Bouamama, « De la visibilisation à la suspicion : la fabrique républicaine d'une politisation », *in* Nacira Guénif Souilamas (dir.), *La république mise à nu par son immigration*, Paris, La Fabrique, 2006, p. 196-216.

Wenden[28] ou encore aux « trois âges des banlieues » identifiés par Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie[29] – bien que ces différentes périodisations ne se recoupent pas entièrement.

Alors, « âge » ou « vague » ? Le débat n'est pas que pure coquetterie sémantique. Car si la notion « d'âge » a le mérite de pointer la dimension générationnelle de ces évolutions, centrale pour comprendre l'objet qui est le nôtre, la métaphore marine possède un intérêt majeur : en désignant des vagues, elle dessine en creux des ressacs, ces retours de vagues sur elles-mêmes après s'être confrontées à un obstacle[30]. Comme le souligne Bibia Pavard : « il y a des vagues et des creux de la vague, des moments forts pendant lesquels la vague se forme et déferle et des moments de calme après la tempête qui peuvent être associés à des retours de bâton ou *backlash*. »[31] C'est précisément ce qui nous intéresse ici : les causes des reflux des luttes de l'immigration et des quartiers populaires.

Dans une perspective processuelle, l'étude de ces « ressacs » présente un double intérêt : non seulement elle met l'accent sur un rapport de force, en liant le destin des mobilisations aux réponses qui leurs sont apportées, mais elle participe également à dessiner par sédimentation les contours de la vague suivante, en obligeant la mobilisation à s'adapter aux contraintes posées sur son chemin. L'hypothèse faite ici est que chaque réponse institutionnelle, chaque ressac d'une vague de mobilisation, est, dans le même temps, la fin d'une histoire et le début d'une autre. La vague n'invisibilise pas la continuité : chaque nouvelle vague est pour partie le fruit de la précédente, de ses succès, mais aussi des obstacles qu'elle a rencontrés et des traces qu'elle a laissées sur les individus, les organisations et les institutions.

On peut distinguer trois vagues des luttes des quartiers populaires et de l'immigration qui s'étalent, en France, des années 1960 à nos jours. Ces trois vagues sont entrecoupées par des « moments critiques » qui sont à la fois crête de la vague en cours, début de son déclin et prémisses d'une nouvelle.

---

[28] Catherine Withol De Wenden, « Le mouvement "beur" et les institutions républicaines. Les trois âges de la vie associative », *Sociétés et Représentations*, 1997, (N°5), p. 201-211.

[29] Notre chronologie s'écarte de celle proposée par Didier Lapeyronnie et Michel Kokoreff, *in Refaire la cité*, qui distinguent « trois âge des banlieues » : la galère dans les années 1980, les « violences urbaines » dans les années 1990 et « le ghetto » dans les années 2000. Si ces « âges » correspondent à certaines évolutions de l'action publique, il nous semble que la scansion que nous proposons est davantage ajustée aux évolutions politiques et organisationnelles que nous documentons.

[30] En ce sens, nous préférons l'image de la vague, à celle de « cycle de protestation », avancée notamment par Sidney Tarrow. En effet, il existe au sein de ces vagues des formes plurielles de mobilisation qui ne correspondent pas au modèle de Tarrow pour qui un cycle de protestations est le fait de groupes extérieurs aux institutions, qui utilisent un répertoire d'action non conventionnel et se mobilisent frontalement *contre* les institutions. Voir Sidney Tarrow, *Democracy and disorder. Protest and politics in Italy 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press, 1989. Voir aussi à ce sujet : Laure Bereni, Anne Revillard, « Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, 2012/1 (N° 85), p. 17-41.

[31] Bibia Pavard, *op. cit.*

L'espace militant au cœur de ce livre trouve ses racines dans les mobilisations d'immigrés qui émaillent les luttes du mouvement ouvrier tout au long du 20e siècle[32], mais prennent une tournure particulière après la décolonisation, et l'arrivée de nombreux immigré.es, en particulier d'Afrique du Nord, dans les années 1960. Du *Comité Palestine*, qui voit le jour en 1970 au *Mouvement des Travailleurs Arabes* (MTA), créé en juin 1972, aux luttes dans les foyers Sonacotra[33], sans compter les formes de politisation liées aux affrontements nationalistes des pays d'origine[34], les travailleuses et travailleurs immigrés sont loin de l'image résignée et passive qui leur a souvent été accolée[35].

Les réponses institutionnelles à l'émergence de cette première vague contestataire sont multiples. Au premier rang, on trouve des pratiques de dépolitisation. Dès le milieu des années 1970, Abdelmalek Sayad relève l'illusion de la « neutralité politique » de l'immigration[36]. Renvoyé à sa présence nécessairement provisoire, puisqu'entièrement liée au travail, les immigré.es et plus largement l'immigration, ne sont réciproquement ni des sujets, ni des objets politiques. Pour Saïd Bouamama, cette époque est marquée par la double injonction faite aux immigré.es d'invisibilité et de politesse. Ce faisant, la réponse principalement adoptée par les pouvoirs publics, comme par nombre d'organisations du mouvement ouvrier et les médias, est celle de l'invisibilisation, tant des luttes que de la répression des travailleuses et travailleurs[37]. Alors que l'immigration s'inscrit dans la durée et dépasse bien vite la présence provisoire qui lui était assignée, alors qu'un mouvement de l'immigration composite se construit dans et en dehors de l'entreprise, la réponse institutionnelle est celle de la dépolitisation et de l'injonction au silence.

Émerge à la fin des années 1970 et au début des 1980 une nouvelle vague militante, qui sera un temps rassemblée au sein de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983. De *Rock Against Police* à *Zaâma Banlieue* et le *Comité Gutenberg à Nanterre*, *SOS Avenir Minguettes*

---

[32] Gérard Noiriel, « Les espaces de l'immigration ouvrière », *in* Christian Topalov, Susanna Magri (dir), *Villes ouvrières. 1900-1950,* Paris, L'Harmattan, 1989, p. 171-185.

[33] Choukri Hmed, « Des mouvements sociaux "sur une tête d'épingle" ? Le rôle de l'espace physique dans le processus contestataire à partir de l'exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs migrants », *Politix*, 2008/4 (n° 84), p. 145-165.

[34] Pour le Nord, voir : Jean-René Genty, « Repères pour l'histoire du nationalisme dans les communautés algériennes du Nord et du PasdeCalais », *Revue du Nord*, 1996, No 316, p. 545-580.

[35] On pourrait également ajouter ici les formes d'organisations « communautaires », liées aux pays d'origine qui existent de longue date pour tous les groupes nationaux. Elles gèrent à la fois la sociabilité du groupe (fêtes, cérémonies, etc.), les enjeux administratifs (visas, papiers, etc.) et des questions relatives au rapatriement des corps en cas de décès. Peu revendicatives, ces formes d'organisation peuvent difficilement être qualifiées d'organisation de mouvement social cependant, les collectifs principalement étudiés ici se construisant parfois contre celles-ci, perçues comme trop conciliatrices ou exclusivement orientées vers le pays d'origine.

[36] Abdelmalek Sayad, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *op. cit*.

[37] Rachida Brahim, *La race tue deux fois. Une histoire des crimes racistes en France (1970-2000),* Paris, Éditions Syllepse, 2020.

à Vénissieux, *Miroir* à Roubaix et *Mémoires fertiles* bientôt à l'échelle nationale, ce qu'on a qualifié de « mouvement beur » prend la forme de luttes contre le racisme et les violences policières, et se structure autour de la revendication d'une « nouvelle citoyenneté »[38] et de l'égalité des droits[39]. Si le vocable des « discriminations » n'est pas encore présent, celui de l'égalité – qui traverse ces mobilisations des années 1980 à nos jours – est déjà central[40]. Alors qu'un des principaux résultats à court terme de la Marche est l'obtention de la carte de séjour de dix ans – qui ne figurait pas au centre des revendications du mouvement –, « la recherche d'un consensus moral fait passer au second plan les revendications premières autour de la police et la justice, trop conflictuelles, rappelées néanmoins par des forums justice organisés dans la même période par des associations autonomes à Marseille, VaulxenVelin, Nanterre et Levallois. »[41] La Marche de 1983, ce mouvement social émanant des quartiers populaires, n'en constitue pas moins un « événement fondateur » qui voit l'émergence d'une nouvelle génération militante[42]. De multiples initiatives locales émergent, des mouvements de jeunes en particulier, revendiquant leur pleine citoyenneté et appartenance à la société française[43].

On ne reviendra pas ici en détail sur ces mobilisations dont l'historiographie s'est épaissie ces dernières années[44], si ce n'est pour souligner que cette vague va rapidement être absorbée par SOS Racisme et les réseaux du Parti socialiste[45], la canalisation du mouvement en constituant la tactique de démobilisation principale.

---

[38] Voir à ce sujet Saïd Bouamama, *Dix ans de marche des Beurs*, Desclée de Brouwer, 1994 ; Adil Jazouli, *L'action collective des jeunes Maghrébins de France*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1986.

[39] C'est suite à l'élection de François Mitterrand que les étrangers obtiennent le droit d'association (loi du 9 octobre 1981) qui leur était interdit depuis un décret de 1939. Pour Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, cette loi est à l'origine de la création de nombreuses associations en banlieue. Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Hachette, 2002, p. 416.

[40] Boubaker, in Boubeker, Hajjat, 2009. Bien plus que celui d'un « droit à la différence » alors que cela a été parfois avancé.

[41] Mogniss H. Abdallah, *Rengainez, on arrive !,* Paris, Libertalia, 2012.

[42] Abdellali Hajjat, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, éditions Amsterdam, 2013.

[43] Didier Lapeyronnie, « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine » *Revue française de sociologie*, 1987 (N°282), p. 287-318 ; Saïd Bouamama, Alban Cordeiro et Michel Roux, *La citoyenneté dans tous ses états, de l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, Paris, CIEMI, l'Harmattan, 1992 ; Françoise Lorcerie « De la citoyenneté comme mode d'innovation dans la politique de la ville. : L'expérience de l'université du citoyen à Marseille », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1995 N°68-69, p. 123-134.

[44] Voir également Adil Jazouli, *op. cit.* ; Karim Taharount, *« On est chez nous », Histoire des tentatives d'organisation politique de l'immigration et des quartiers populaires (1981-1988)*, Solnistata, 2017 ; Samir Hadj Belgacem, Foued Nasri, *La marche de 1983. Des mémoires à l'histoire d'une mobilisation collective*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018.

[45] Philippe Juhem, *SOS Racisme. Histoire d'une mobilisation « apolitique ». Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981*, thèse de science politique sous la direction de Bernard Lacroix, Université de Paris X-Nanterre, 1998 ; Didier Lapeyronnie, « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine », *Revue française de sociologie*, 1987 (N° 282), p. 287-318.

Cette période voit également émerger puis s'institutionnaliser la politique de la ville, d'abord intitulée « développement social des quartiers » (DSQ). Si elle porte à l'origine un discours de soutien à l'organisation collective des habitant.es, accompagné par des fonctionnaires militant.es[46], elle s'est rapidement technicisée, tout en diffusant une idéologie valorisant des relations dépolitisées autour des mots d'ordre du « lien social » ou de la « mixité »[47]. Les crédits qui l'accompagnent vont contribuer à la professionnalisation de nombre d'associations de quartier qui ont vu le jour dans les années 1980, et parfois la mise sous l'éteignoir de leur capacité critique[48]. La question du financement des mobilisations devient centrale – et continue à l'être, on le verra dans plusieurs chapitres de ce livre – contribuant à fragmenter l'espace militant entre ceux qui les refusent et les autres. Nombre d'associations de jeunes, comme on le verra à partir de l'exemple des Jeunes Arabes de Lyon et Banlieue (JALB), déclinent à la fin des années 1990, marquées par l'instrumentalisation institutionnelle et les divisions. L'enjeu de l'autonomie des mobilisations des quartiers populaires devient fondamental. Celle-ci est alors théorisée et mise en pratique par le Mouvement Immigration Banlieue (MIB), fondé en 1995, autour notamment de la question des violences policières et de la double peine.

Une troisième vague militante voit le jour à partir de 2003-2004, particulièrement active au moment des débats relatifs à loi sur les signes religieux « ostentatoires » à l'école[49]. Elle va impulser la création d'organisations antiracistes qui se veulent plus autonomes du champ politique que ne l'ont été leurs prédécesseurs[50]. Structurées autour du camp de « l'antiracisme politique », on retrouve notamment le Mouvement des Indigènes de la République (MIR)[51], dont la signature de l'appel début 2005 constitue un moment fondateur. Ces organisations, au

[46] Sylvie Tissot, Christophe gaubert, Marie-Hélène Lechien (dir.), *Reconversions militantes*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005 ; Paula Cossart, Julien Talpin, *Lutte urbaine Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma Gare*, Paris, éditions du croquant, 2015.

[47] Sylvie Tissot, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie d'action publique*, Paris, Seuil, 2007. Voir également un certain nombre de contributions dans cet ouvrage.

[48] Sur le cas des associations de Jeunes à Roubaix, voir Catherine Neveu, « Une "petite fabrique de territoire" : quartiers et citoyenneté à Roubaix », *Ethnologie française*, 2004/1 (Vol. 34), p. 59-66. Plus largement voir Walter J. Nicholls, Justus Uitermark, *Cities and social movements: Immigrant Rights Activism in the United States, France, and the Netherlands, 1970–2015*, Oxford, John Wiley & Sons Inc, 2016.

[49] On pense notamment au collectif « Une école pour toutes ». Voir à ce sujet Christine Delphy, *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*, Paris, La Fabrique, 2008.

[50] Pauline Picot, « Quelques usages militants du concept de *racisme institutionnel* : le discours antiraciste postcolonial (France, 2005-2015) », *op. cit*.

[51] Il devient en 2008 le Parti des indigènes de la République (PIR). Soline Laplanche Servigne, « Quand les victimes de racisme se mobilisent. Usage d'identifications ethnoraciales dans l'espace de la cause antiraciste en France et en Allemagne », *Politix*, 2014/4 (Nº 108), p. 143-166.

prisme plus intellectuel du fait de la sociologie de leurs initiatrices et initiateurs, se situent cependant peut-être moins directement au cœur des quartiers populaires[52].

C'est dans ce contexte renouvelé qu'éclatent les révoltes de 2005, qui embrasent la France pendant plusieurs semaines. Si elles ne sont pas d'abord l'œuvre de militant.es, ces émeutes ont eu des conséquences politiques et sociales importantes. Une large partie du débat académique s'est concentrée sur l'interprétation de cet événement : faut-il y voir une révolte infra, proto ou suprapolitique, ou à l'inverse l'expression irrationnelle de « bandes délinquantes »[53] voir d'« émeutes ethniques » comme l'ont défendu certains responsables politiques ? Par-delà les controverses de qualification, la plupart des sociologues s'entendent pour accorder une dimension politique à cette forme de protestation violente[54]. Par la destruction d'écoles et de bâtiments publics, l'incendie de voitures et l'affrontement avec la police, les habitant.es des quartiers populaires (et particulièrement les jeunes hommes) expriment un sentiment d'injustice tant à l'égard du traitement policier que de leur expérience scolaire ou, plus largement, de leur situation sociale[55]. À ce titre, l'émeute incarne un désir de reconnaissance et d'égalité. Ce type de protestation est cependant loin de résumer l'engagement dans les banlieues tant les initiatives sont aujourd'hui foisonnantes et diverses, portant sur des sujets aussi variés que la rénovation urbaine, les violences policières ou encore l'égalité à l'école[56]. Peu nombreuses néanmoins sont celles qui, à l'image du comité Adama[57], ont réussi à fédérer plus largement autour de leur combat.

Si cet espace de lutte est aujourd'hui très fragmenté, il est confronté à des formes relativement similaires de répression et de démobilisation émanant notamment des pouvoirs publics. Nombre de ces militant.es sont en effet la cible d'attaques symboliques, dénonçant leur « communautarisme », leur volonté de « séparatisme » ou leur « prosélytisme islamiste », quand ils et elles ne sont pas simplement qualifiés de « terroristes » ou de « délinquant.es ».

---

[52] Jérémy Robine, « Les "indigènes de la République" : nation et question postcoloniale. Territoires des enfants de l'immigration et rivalité de pouvoir », *Hérodote*, 2006/1 (Nº 120), p. 118-148 et Abdellali Hajjat, « Révolte des quartiers populaires, crise du militantisme et postcolonialisme », *op. cit.*

[53] Gérard Mauger, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006 ; Didier Lapeyronnie, « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et Société*, 2006/4 (Vol. 30), p. 431-448 ; Michel Kokoreff, *Sociologie des émeutes*, Paris, Payot, 2008.

[54] Voir Régis Cortesero, Éric Marlière, « L'émeute estelle une forme d'expression politique ? Dix ans de sociologie des émeutes de 2005 », *Agora débats/jeunesses*, 2015/2 (N° 70), p. 57-77..

[55] Éric Marlière, *La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités*, Fayard, 2008.

[56] Par exemple la mobilisation de la militante Fatima Ouassak et de l'organisation du Front de mères sur ce thème. Voir notre entretien avec elle dans cet ouvrage et son ouvrage Fatima Ouassak, *La puissance des mères. Pour un nouveau sujet révolutionnaire*, Paris, la Découverte, 2020.

[57] Le comité est créé après le décès d'Adama Traoré suite à son interpellation par des gendarmes à Beaumont-Sur-Oise le 19 juillet 2016.

Marquées à la fois par la montée en puissance de la question de l'islamophobie et la transformation technologique des formes de mobilisation avec l'essor des réseaux sociaux, qu'utilisent abondamment tant les militant.es antiracistes que leurs adversaires, les stratégies de démobilisation passent plus que jamais par la disqualification. Les militant.es qui luttent contre l'islamophobie sont présentés comme des « ennemi.es intérieurs », voulant mettre à mal les valeurs de la République, comme la laïcité[58].

Rapidement esquissée ici, l'analyse diachronique des réponses institutionnelles auxquelles ces différentes vagues ont fait face reste à écrire. Cette tâche dépasse les contours de cette introduction. Il nous semblerait pourtant fécond de tenter, au-delà des évidentes particularités locales et des jeux d'acteurs forcément hétérogènes, de caractériser les modalités dominantes de réponse des institutions pour chacune de ces différentes vagues. Et, ce faisant, d'esquisser une histoire sociale renversée des luttes de l'immigration et des quartiers populaires.

Définir et conceptualiser de la démobilisation

Le concept de « démobilisation » a notamment été travaillé par Olivier Fillieule[59]. S'il distingue différents niveaux de démobilisation – d'une organisation, d'une campagne, voire d'un secteur entier du mouvement – il s'est principalement concentré dans ses recherches sur les carrières ou trajectoires de désengagement militant[60]. Il nous semble à ce titre qu'une appréhension plus large des processus de démobilisation – notamment au niveau organisationnel – reste à faire. L'approche que nous défendons dans cet ouvrage vise à analyser dans toute leur complexité les processus institutionnels et politiques qui conduisent les individus et les groupes à se démobiliser. En parallèle des trajectoires individuelles donc, il s'agira d'étudier les configurations qui sous-tendent, entretiennent et conduisent à la démobilisation collective[61].

---

[58] Voir par exemple la note diffusée en mai 2020 par le ministère de l'éducation nationale intitulée « Covid et risque communautariste ». Ou le discours d'Emmanuel Macron le 11 juin 2020 où il qualifie les mobilisations contre les violences policières de « séparatistes » ou « communautaristes ».

[59] Olivier Fillieule, « Disengagement and Demobilization in a Lifecourse perspective », *Oxford Handbook of Social Movements*, Oxford University Press, 2015.

[60] Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005 Voir également sur le désengagement communiste, Catherine Leclercq, « Les ouvriers partis du "parti des ouvriers". Retour sur un désengagement silencieux », *Savoir/Agir*, 2012/4 (Nº 22), p. 43-50.

[61] Dans la sociohistoire de la démobilisation communiste qu'il propose, Julian Mischi souligne qu'il ne prend que peu en compte peut-être parce qu'elles y ont moins d'incidence que pour les militants de quartiers populaires que nous étudions les facteurs institutionnels et exogènes de ce déclin. "Les évolutions institutionnelles ne seront pas évoquées dans ce livre bien qu'elles jouent un rôle essentiel dans la marginalisation du PCF et plus généralement les difficultés à constituer une force de gauche populaire et anticapitaliste". Cf. Julian Mischi, *Le Communisme désarmé. Op. cit.*, p. 9.

Classiquement, la sociologie de l'action collective a appréhendé cette question au prisme de la répression des mouvements sociaux[62]. Le sociologue Erik Olin Wright distingue deux formes de répression, qu'il qualifie « d'hégémonique » et de « despotique ». La première a trait à la fabrique du consentement, au façonnement des intérêts, des idées et des aspirations des gouverné.es par les médias et les productions culturelles dominantes, quand la seconde s'appuie plus directement sur l'usage de la violence par les forces de l'ordre ou des stratégies juridiques : maintien de l'ordre par la police dans le cadre des manifestations, surveillance et arrestations des militant.es, parfois assassinats politiques des opposant.es… Les recherches de Christian Davenport aux États-Unis ont systématisé cette approche, à partir de son étude sur la *Republic of New Africa* dans les années 1970, s'intéressant à la fois aux formes de répression violente qui l'ont frappé, mais aussi aux pratiques de surveillance, de fichage et la « répression cachée »[63]. D'autres études portant sur le Black Panther Party (BPP) donnent également à voir comment il a été sciemment décapité par le FBI, l'assassinat de ses principaux leaders et les violences infligées aux militant.es ayant fortement contribué à son déclin[64]. Outre la violence physique, ce sont aussi les procès intentés à l'encontre des militant.es qui participent de ce processus de démobilisation. Victor Collet montre ainsi dans son chapitre comment, dès le début des années 1970, un « chantage à l'expulsion » pèse sur les militant.es d'origine étrangère qui tentent de s'organiser au sein des bidonvilles. Plus près de nous, le cas du comité *Justice et Vérité pour Adama*, et en particulier des membres de la famille Traoré est également révélateur de ces procès qui ciblent tout particulièrement les mobilisations contre les violences policières[65]. Ces répressions judiciaires ponctuent les luttes des quartiers populaires depuis leur apparition. Il suffit de penser aux plaintes en diffamation de la part du ministère de l'Intérieur ou de syndicats policiers qui, quand bien même elles n'aboutissent pas toujours, contribuent à accroître le coût matériel et symbolique de l'engagement[66]. Si ces formes de répression judiciaire ne sont pas absentes sur nos terrains, les mobilisations que nous étudions ici s'inscrivent davantage dans le cours routinier de l'ordre social. Afin d'appréhender les entraves

[62] Donna Della Porta, Olivier Fillieule, *Police et manifestants*, Paris, Presses de Sciences po, 2006 ; Hélène Combes, Olivier Fillieule, « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, 2011/6 (Vol. 61), p. 1047-1072.

[63] Christian Davenport, *How Social Movements Die: Repression and Demobilization of the Republic of New Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014 ; David Cunningham, *There's Something Happening Here: The New Left, the Klan, and FBI Counter-intelligence,* Berkeley, University of California Press, 2004.

[64] Joshua Bloom et Waldo E. Martin Jr., *Black against Empire. Op. cit.* Donna Jean Murch, *Living for the City: Migration, Education, and the Rise of the Black Panther Party in Oakland, California*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2010.

[65] Assa Traoré et Elsa Vigoureux, *Lettre à Adama*, Paris, Seuil, 2017.

[66] Pour ne citer que quelques exemples, on peut évoquer Amal Bentounsi, du collectif *Urgence notre police assassine*, ciblée par une plainte du ministère de l'intérieur. On peut également évoquer les militant.es de l'association *Bouge qui Bouge* à Dammarie-les-Lys au début des années 2000, voir Jobard Fabien, « la puissance du doute », *op. cit.*

auxquelles se heurtent ces dynamiques d'engagement et le coût qu'elles représentent, il convient de prendre en compte d'autres pratiques de démobilisation issues des institutions.

Ces dernières prennent des atours plus discrets[67], via des formes de « répression à bas bruit »[68] ou de « petits refus »[69]. Dans la lignée du concept de « contrôle social de la protestation » avancé par Jennifer Earl[70], ces pratiques, intentionnelles ou non, contribuent à entraver l'engagement collectif, à en accroître le coût et ce faisant à le rendre moins probable et efficace. Se dégage ainsi une sorte d'infrapolitique des gouvernant.es[71], un ensemble de routines, de tactiques et de stratégies, souvent cachées ou discrètes, non nécessairement coordonnées, ni même toujours intentionnelles, qui contraignent la contestation et les velléités d'action collective. La notion de « démobilisation » permet d'appréhender ces pratiques généralement saisies de façon disparate.

Nous nous intéressons ici essentiellement aux pratiques de démobilisation issues des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales, système judiciaire, police). Certes, celles-ci ont également cours dans le domaine privé – on pense notamment aux pratiques de répression et de discrimination syndicale[72] ou aux « procès baillons » par les multinationales –, et les médias y prennent aussi leur part ; elles dépassent néanmoins le cadre de la présente investigation. La notion de « démobilisation » permet également de ne pas adopter une vision univoque ou fonctionnaliste des pratiques répressives, mais de saisir, au sein même du pouvoir, les failles et les contradictions. État, institutions et collectivités territoriales ne sont ainsi pas des blocs monolithiques, mais des champs de lutte où peuvent également émerger des « allié.es de l'intérieur » qui contreviennent au dispositif répressif ou soutiennent discrètement les militant.es.

---

[67] Certains avancent le concept de « répression douce » (*soft repression*) qui, s'il renvoie à nombres de pratiques documentées ici contrôles d'identité des manifestants, amendes, intimidations bureaucratiques, stigmatisation et dévalorisation symbolique demeure de notre point de vue trop intentionnaliste. Oscar José Martin Garcia, « Soft Repression and the Current Wave of Social Mobilisations in Spain », *Social Movement Studies*, 2014, vol. 13, nº 2, p. 303-308 ; Myra Marx Ferree, « Soft Repression: Ridicul, Stigma and Silencing in Gender based Movements », *in* Christian Davenport, Hank Johnston, Carol Mueller (dir.), *Repression and Mobilization*, Minnesota, University of Minnesota Press, 2004, p. 138-157.

[68] Julien Talpin, « Une répression à bas bruit », *op. cit.*

[69] Samir Hadj Belgacem, « "De petits refus". Conflits associatifs avec la municipalité et engagement électoral dans les cités », *Sociétés contemporaines*, 2020/2 (Nº 118) p. 51 à 78.

[70] Jennifer Earl, "Repression and Social Movements", *in* David A. Snow, Donatella Della Porta, Bert Klandermans, Doug McAdam (dir.), *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements,* Malden, Wiley-Blackwell, 2013.

[71] James Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2010.

[72] Karel Yon, Sophie Béroud, « Réforme de la représentativité, pouvoir syndical & répression. Quelques éléments de réflexion », *Agone*, 2013/1 (Nº 50), p. 159-173. Grégoire Chamayou, *La société ingouvernable : une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La Fabrique, 2018.

Cette dimension institutionnelle a été plus particulièrement mise en avant par la sociologie américaine. Christian Davenport propose quatre facteurs permettant d'objectiver la démobilisation, qui nous semblent opératoire dans les cas qui seront étudiés dans ce livre : (1) la perte de membres et l'affaiblissement des capacités de mobilisation ; (2) le déclin de l'activité militante (baisse du nombre de manifestations, d'évènements organisés, etc.) ; (3) la transformation de la ligne politique ou idéologique défendue (dans le sens d'une déradicalisation, via un processus d'institutionnalisation – voir le chapitre de Thomas Chevallier à ce sujet) ; (4) la transformation du fonctionnement organisationnel (bureaucratisation, professionnalisation, divisions, etc. – voir à ce sujet le chapitre de Foued Nasri).

De manière proche, les historiens Michael B. Katz et Thomas Sugrue[73] considèrent que l'un des facteurs qui contribuent à empêcher la mobilisation des noirs aux États-Unis repose dans le « management de la marginalité »[74] instauré par les institutions. Il s'appuie sur cinq mécanismes : « l'incorporation sélective » (i.e. la cooptation) d'une partie des Afro-Américains au sein de la classe moyenne notamment grâce aux emplois publics ; la « réforme mimétique » et le « gouvernement indirect » permettant l'élection ou la nomination de maires ou de chef de police noirs, sans pour autant transformer la répartition du pouvoir , la « consommation », via notamment l'entrée de la population afro-américaine dans la consommation de masse et enfin la « répression » et la « surveillance ». Tous ces éléments ont contribué, selon Katz et Sugrue, à une dépolitisation rendant difficile l'action collective, voire même les pratiques émeutières. J. Phillip Thompson III évoque plus directement encore le concept de démobilisation en s'intéressant à l'accession au pouvoir de maires noirs dans des grandes villes américaines à partir des années 1970. Il montre que si on aurait pu penser que celle-ci permettrait une amélioration de la condition des habitant.es des ghettos, en réalité, ces maires se sont en partie détournés de ces habitant.es et ont privilégié une fraction de la classe moyenne noire - dont ils et elles étaient eux-mêmes issus - et blanche - qui pouvait tirer un certain bénéfice de cette accession au pouvoir. Cette stratégie rendait politiquement risquée la mobilisation des plus exclus, si bien que nombre de maires noirs ont tenté de réduire l'influence des organisations communautaires contestataires[75]. De la même façon, Michael McQuary a souligné dans son étude sur les mobilisations dans le domaine du logement à Cleaveland combien les coalitions

[73] Remarquant ainsi que mis à part les émeutes de Watts en 1965 puis celles de Los-Angeles en 1992, les États-Unis n'avaient pas connu depuis d'épisodes significatifs d'émeutes. On peut néanmoins préciser que depuis l'écriture de cet article des émeutes (civil unrest) ont éclaté aux États-Unis suite à des interventions policières meurtrières notamment à Ferguson, Baltimore, Oakland ou Minneapolis. Michael B. Katz, Thomas J. Sugrue, « Pourquoi les villes américaines ne brûlent-elles pas plus souvent ? », *in* James Cohen éd., *L'Atlantique multiracial. Op. cit.*, p. 31-60.

[74] Katz et Sugrue donnent trois raisons à la relative absence d'émeute aux États-Unis : l'aspect écologique, le management de la marginalité, et enfin l'incorporation et le contrôle des migrants.

[75] J. Phillip Thompson III, *Double Trouble: Black Mayors*, *Black Communities, and the Call for a Deep Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 59.

démocrates successivement au pouvoir avaient alterné entre cooptation des associations de locataires et financement d'organisations plus dociles afin de fracturer le front de la critique et susciter la démobilisation des actrices et acteurs oppositionnels au profit de formes plus consensuelles d'engagement[76].

Dans la lignée de ces travaux, la notion de démobilisation permet de prendre à bras le corps la diversité des entraves que rencontrent les mobilisations. Les gouvernant.es tentent de contraindre les mobilisations en disqualifiant les actrices et acteurs, les empêchant d'accumuler des ressources matérielles (locaux, subventions, etc.), ou au contraire en les cooptant via des stratégies clientélistes.

Les formes de la démobilisation

À partir des terrains déployés dans ce livre et de nos propres analyses, nous avons distingué trois types de pratiques qui mènent à la démobilisation des quartiers populaires : la *disqualification*, l'*entrave matérielle* et la *canalisation*. Celles-ci ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

Disqualifier

Si les mobilisations dans les quartiers populaires ont souvent pour origine des demandes d'égalité de traitement, elles subissent fréquemment un phénomène de requalification/disqualification, contribuant à rendre illégitimes la cause ou les militant.es. La présence au cœur de cet espace militant de populations immigrées, racisées et altérisées pose d'emblée un stigmate qui assigne et marque ces mobilisations. Dès les années 1980, les grévistes des usines Talbot-Poissy sont qualifiés par le gouvernement socialiste d'« islamistes »[77] tandis que les émeutiers de 2005 ne sont désignés qu'à l'aune de leur supposée délinquance. Plus près de nous, le terme de « communautarisme » s'est imposé comme un signifiant flottant à même de délégitimer tout rassemblement de populations non-blanches ou musulmanes[78]. Malgré la diversité qui compose les quartiers populaires, ce vocable se caractérise à la fois par son caractère essentialisant, posant les habitant.es en problème, ou en nouvelle classe dangereuse, ainsi que par sa plasticité, permettant d'englober des situations extrêmement variées. A ce titre, le processus de disqualification vise moins souvent les

[76] Michael McQuarrie, « No Contest: Participatory Technologies and the Transformation of Urban Authority », *Public Culture*, 2013/1 (Nº 25), p. 143-175.

[77] Vincent Gay, *Pour la dignité. Ouvriers immigrés et conflits sociaux dans les années 1980*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

[78] Fabrice Dhume, « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations Société*, 2016/1 (N° 163), p. 33-46 ; Marwan Mohammed, Julien Talpin, *Communautarisme ?*, Paris, Puf/Vie des idées, 2018.

revendications portées par les organisations, que les militant.es qui les incarnent et les défendent.

Dans cet ouvrage, les chapitres de Victor Collet, Romain Gallart, Benjamin Leclercq ou encore Margot Dazey témoignent de l'étendue et de la diversité de ces pratiques de disqualification. Malgré des terrains très différents, l'espace local d'un quartier populaire dans les trois premiers cas, des associations musulmanes nationales dans le dernier, ils connaissent un même processus de qualification des personnes mobilisées en population à risque, délinquante, intégriste, voire terroriste. Ces analyses se révèlent précieuses par l'attention qu'elles portent aux productrices et producteurs de ces discours, émanant d'un ministère d'une part et d'élu.es/fonctionnaires locaux de l'autre, ainsi qu'aux conséquences de ces processus de catégorisation. Margot Dazey analyse la manière dont le ministère de l'Intérieur s'est appliqué, dès les années 1990, à séparer un « bon » d'un « mauvais » islam, posant pour certains militant.es l'étiquette de « fondamentaliste » ou d'« extrémistes », avec des conséquences très concrètes, empêchant par exemple l'obtention de la nationalité française ou un renouvellement de visa[79]. Le caractère très labile de ces qualificatifs, changeant de cible en quelques années en fonction des priorités politiques du pouvoir, atteste de leur arbitraire. De même, Victor Collet rappelle que dans les années 1980, les membres du comité Gutenberg à Nanterre qui se mobilisent contre les crimes racistes et pour l'amélioration des conditions de vie au sein de la cité de transit sont uniquement considérés à l'aune de leurs réputations délinquantes. Benjamin Leclercq souligne, pour sa part, comment de jeunes amicales de locataires majoritairement composées d'une population d'origine immigrée sont suspectées par les autorités locales de recruter leurs membres parmi « leur » communauté et ainsi de représenter « leurs » intérêts, contribuant à remettre en cause les revendications portées[80]. Romain Gallart montre enfin que la suspicion de radicalisation islamiste est utilisée de manière instrumentale par un maire afin d'écarter un militant associatif local devenu gênant. Ce dernier, accusé de « terroriser le quartier », rappelle les attaques subies par les militant.es de l'association *Bouge qui bouge* à Dammarie-les-Lys vingt ans plus tôt[81].

D'autres chapitres de l'ouvrage abordent également les effets que la disqualification produit sur les luttes, comment elle contribue à l'essoufflement de militant.es et à l'effondrement de certaines causes. À partir de l'étude d'une association mobilisée contre les expulsions dans un quartier populaire de Barcelone, Marion Lang montre que les critiques émanant de

[79] Voir à ce sujet Didier Fassin, Sarah Mazouz, « Qu'est-ce que devenir français ? La naturalisation comme rite d'institution républicain », *Revue française de sociologie*, 2007/4 (Vol. 48), p. 723-750. ; Abdellali Hajjat, « "Bons" et "mauvais" musulmans. L'État français face aux candidats " islamistes" à la nationalité », *Cultures & Conflits*, 2010/3 (Nº 79-80), p. 139-159.

[80] Sur des processus similaire d'ethnicisation de revendications d'égalité à Roubaix au sujet des associations de jeunes au début des années 1990, voir Catherine Neveu, « Une « petite fabrique de territoire », *op. cit.*

[81] Fabien Jobard, « La puissance du doute », *op. cit.*

fonctionnaires, voire d'autres associations concurrentes, viennent fragiliser certains militant.es. Ces derniers, pour la plupart étranger.es, issus des vagues d'immigration les plus récentes, connaissent alors un processus de retrait de l'action militante. Disqualification de certain.es actrices et acteurs et valorisation sélective d'autres, en contribuant à la mise en concurrence des associations, apparaissent ainsi comme des moyens efficaces pour désarmer les mobilisations[82]. Dans le cas exposé par Janoé Vulbeau, concernant un projet de rénovation urbaine, le stigmate associé au quartier vient « déteindre » sur les habitant.e.s mobilisés qui peinent alors à s'en défaire. Ce fait n'est d'ailleurs pas nouveau : l'histoire longue de la rénovation urbaine nous apprend que le pouvoir s'est toujours appuyé sur une vision dépréciative des populations afin de faciliter l'acceptation des projets urbains[83]. L'énonciation du stigmate par une fonctionnaire municipale constitue une sorte d'argument d'autorité qui justifie la démolition dans le cadre d'un projet ANRU. Bien que d'autres facteurs contribuent à la démobilisation, les paroles de la fonctionnaire sont un électrochoc qui contribue à décourager les militant.es les plus déterminés. Peu à peu, la lassitude l'emporte et disloque le collectif qui s'était formé. Ces deux enquêtes montrent ainsi les effets très concrets de la démobilisation et les formes d'usure militante qui en découlent.

Entraves matérielles

Les premières lignes de cette introduction nous plongeaient dans le quotidien de militant.es qui, faute d'espaces mis à disposition, se trouvaient contraints de se réunir dans des lieux de culte. Cet exemple illustre le rôle décisif des ressources, qu'elles soient financières ou matérielles (impression de tracts, pétitions, accès à des locaux, financements d'avocats, etc.), y compris spatiales[84], dans les dynamiques d'action collective. Au-delà de la mobilisation des ressources, les contributions rassemblées dans ce livre invitent à prendre à bras le corps la question des conditions matérielles de la lutte. Dans une perspective mettant l'accent sur les contraintes qui pèsent sur les mobilisations, on peut distinguer celles qui visent à limiter l'accès à des ressources et celles qui s'appliquent à les épuiser, une fois qu'elles ont été collectées. On distinguera par exemple l'accès à une subvention, d'une plainte en justice nécessitant d'engager des ressources temporelles et financières pour y répondre. Toutes ces actions contribuent néanmoins à accroître les coûts de la contestation. Foued Nasri relate ainsi comment les Jeunes

[82] Voir à ce sujet, à partir d'une enquête aux Minguettes, P. Gilbert, « Fragmenter la population et défaire les collectifs militants. La rénovation urbaine comme désarmement des mobilisations collectives », *in* Stéphanie Dechezelles, Maurice Olive (dir.), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 93-95.

[83] Renaud Epstein, *La rénovation urbaine. Démolition reconstruction de l'État*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2013.

[84] Choukri Hmed, « Des mouvements sociaux "sur une tête d'épingle" ? Le rôle de l'espace physique dans le processus contestataire à partir de l'exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs migrants », *op. cit.* ; Hélène Combes, David Garibay, Camille Goirand (dir.), *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Karthala, 2016.

Arabes de Lyon et Banlieue (JALB) voient leurs subventions fondre lorsque la déléguée régionale du Fonds d'Action sociale (FAS) est remplacée par une autre, plus hostile à l'association. Il montre néanmoins que cette baisse ne peut expliquer à elle seule le déclin de l'association et qu'elle est également à saisir dans les conflits et évolutions internes qui l'animent.

De ce point de vue, la répression économique possède toujours des conséquences déstabilisatrices. Le collectif Rosa Bonheur expose le cas de la municipalité de Roubaix qui a instauré des amendes contre les mécaniciens automobiles, travaillant dans la rue, entravant ainsi une économie essentielle au travail de subsistance des classes populaires. Quand bien même l'équipe de sociologues ne s'est pas directement concentrée sur des actions collectives, les formes de solidarité ordinaire qu'ils documentent peuvent tout autant constituer un terreau favorable à la lutte ou à l'émergence de collectifs, souvent féminins autour du *care* et de l'organisation de la vie quotidienne, qu'une « soupape de sécurité » pour des familles précarisées. Les contraintes institutionnelles apportées à la centralité populaire viennent le plus souvent affaiblir les conditions même d'une mobilisation des classes populaires[85]. À ce titre, cet ouvrage documente également les multiples attaques qui pèsent sur les habitant.es avant même que ceux-ci ou celles-ci soient constitué.es en collectifs militants.

D'autres contributions, si elles n'éludent pas la question économique, tendent à élargir cette focale, en interrogeant son lien avec l'action publique et l'encadrement plus général des classes populaires. Au début des années 1980, la politique de la ville naissante se donne pour objectif d'accompagner les initiatives locales. On aurait pu s'attendre à ce que cette forme de « discrimination positive territoriale »[86] contribue à offrir des ressources permettant l'émergence de forces autonomes, voire d'associations faisant office de contre-pouvoirs[87]. Il n'en a rien été. Thomas Chevallier, étudiant le cas d'une association dans un quartier populaire à Lille, montre les effets de dépendance à l'appareil municipal qu'entretient cette politique via l'attribution de subventions et autres ressources matérielles. Les relations « partenariales » qui se nouent contribuent à socialiser le personnel associatif à des routines professionnelles contraignantes qui les détournent de leur mission première ou les dépolitisent. Les salarié.es, considérés comme des « partenaires », n'ont dès lors plus d'autre choix que de se conformer au cadrage qui leur est imposé, limitant par là même toute velléité contestatrice.

---

[85] Collectif Rosa Bonheur, « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », *SociologieS*, 2016.

[86] Milena Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ? Op. cit.*

[87] Et ce d'autant plus que la Politique de la ville s'est initialement nourrie de l'expérience de l'Atelier populaire d'urbanisme (APU) du quartier de l'Alma Gare à Roubaix, voir Paula Cossart, Julien Talpin, *Lutte urbaine. op. cit.*

Canalisation, cooptation et clientélisme

Si les pratiques de canalisation ou « channeling » ont été appréhendées aux États-Unis dès les années 1970[88], notamment autour de la professionnalisation des organisations militantes ou le rôle structurant de la philanthropie, dans le contexte français, les institutions doivent être placées au centre de l'analyse. Face aux revendications des groupes mobilisés, trois types de réactions ont été mises au jour : évitement, cooptation et réorientation.

Tout d'abord, l'évitement ou le contournement des mobilisations par les institutions. C'est ce qu'expérimentent le collectif décrit par Janoé Vulbeau qui, malgré la signature d'une pétition montrant le refus de la démolition par la grande majorité des habitant.es, se voit ignoré par la municipalité tandis que le conseil citoyen, dont aucun membre n'est issu du quartier, se prononce explicitement contre le collectif[89].

D'autre part, la cooptation, voire les pratiques clientélaires, par l'attribution de ressources à des militant.es ou organisations favorables à l'institution, contribuent à la démobilisation d'actrices et d'acteurs critiques[90]. Dans un contexte de précarité économique et de chômage de masse, logements sociaux ou emplois publics constituent des ressources rares dont l'allocation peut éroder les possibilités contestatrices[91]. Romain Gallart relate comment un militant se voit offrir un emploi au sein d'un chantier de rénovation urbaine qu'il a contribué à bloquer. Cet exemple illustre que la démobilisation ne relève évidemment pas des seuls pouvoirs publics, mais doit se comprendre dans une approche relationnelle. Ces relations collusives ne sont toutefois pas toujours efficaces. Devant la poursuite de son action revendicatrice, la municipalité finira par favoriser la disqualification. L'enquête de Foued Nasri, si elle ne relève pas de formes de cooptation avérées, révèle néanmoins les effets déstabilisateurs de l'intégration dans le jeu politique institutionnel. Si l'élection de Djida Tazdaït au Parlement européen sous l'étiquette des Verts procure des ressources à l'association des JALB, elle fragilise néanmoins son ancrage local. Les cas de clientélisme sont souvent difficiles à investiguer et à objectiver. Les recherches

---

[88] Jenkins J. Craig, Craig M. Eckert, « Channeling Black Insurgency: Elite Patronage and Professional Social Movement Organizations in the Development of the Black Movement », *American Sociological Review*, 1986, Vol. 51 (Nº 6), p. 812-829.

[89] Concernant l'institutionnalisation de la participation et son rapport avec les mouvements sociaux, Cécile Blatrix, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective ». *Politix*, 2002/1 (n° 57), p. 79-102. ; Catherine Neveu, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 2011/1 (N° 1), p. 186-209.

[90] Samir Hadj Belgacem, *Représenter les quartiers populaires. Op. cit.*

[91] Julien Talpin, « Le clientélisme en campagne. La fragile mobilisation des réseaux socialistes lors des municipales de 2014 dans une ville du nord de la France », *in* Sandrine Leveque, Anne-France Taiclet (dir.), À *la conquête des villes. Sociologie politique des élections municipales de 2014 en France*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017. Dans un autre contexte, voir Paul Lapegna, « Social Movements and Patronage Politics: Processes of Demobilization and Dual Pressure », *Sociological Forum*, 2013, (N°28), p. 842-863.

de Cesare Mattina sur Marseille attestent que ces pratiques dépassent en tout cas les confins des quartiers populaires[92]. Le clientélisme comme modalité de construction de l'hégémonie politique locale contribue à rendre les entreprises de mobilisation dans les quartiers populaires plus erratiques.

Un dernier mode de gouvernement des contestations consiste à orienter ou réorienter l'objet ou le cadre de la lutte. Morane Chavanon montre comment la question de la mémoire des habitant.es des quartiers populaires fait l'objet d'une appropriation par les pouvoirs publics en dehors de toute revendication à ce propos. Celle-ci est ainsi fréquemment déployée dans les quartiers en rénovation afin de valoriser les habitant.es « historiques » tandis que les visées gentrificatrices, liées à la revalorisation de l'image du territoire, sont passées sous silence. Elle souligne en outre que le soutien institutionnel à ces mobilisations mémorielles se fait fréquemment au détriment des organisations aux modes d'action plus contestataires. L'allocation des financements associatifs, comme l'expose également Thomas Chevallier dans son article, s'avère à ce titre un instrument efficace d'orientation des activités associatives, le plus souvent en mettant à distance les formes d'engagement plus critiques.

Ouvrir la boîte noire de la démobilisation : considérations épistémologiques et méthodologiques

Pour finir, nous voudrions insister ici sur trois questionnements qui traversent cet ouvrage et mériteraient des approfondissements ultérieurs : le caractère intentionnel des pratiques de démobilisation, la vision monolithique des institutions et, dans une perspective plus méthodologique, les moyens d'accès au texte caché des dominant.es.

La démobilisation : stratégie ou routine institutionnelle ?

Une interrogation traverse les pages qui suivent : les pratiques institutionnelles documentées relèvent-elles d'une intention explicite des pouvoirs publics de démobiliser les quartiers populaires ? À certains égards, les contributions rassemblées dans cet ouvrage font l'économie de ce questionnement. Il s'agit moins de (dé)construire une théorie de l'État et des pouvoirs locaux, que de saisir leur action « au concret »[93], par ses activités et ses pratiques. N'est-il pas en outre un peu vain de chercher à cerner les motivations profondes ou réelles des actrices et acteurs qui peuvent être très largement occultées, voire inconscientes ? À certains égards, la mise de côté des intentions tient ici également de la difficulté empirique à accéder à la justification de leurs pratiques par les gouvernant.es (voir plus loin). Malgré tout, de telles

[92] Cesare Mattina, *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.

[93] Jean G. Padioleau, *L'État au concret*, Paris, PUF, 1982.

justifications apparaissent parfois, de façon fugace ou fragmentaire. Pour prendre un exemple d'actualité, en dehors de notre champ d'étude : la ministre de la Justice ne justifiait-elle pas récemment le retrait de l'agrément à l'association Génépi par le fait que l'institution n'avait pas vocation à soutenir des actrices et acteurs qui critiquent ses politiques publiques ?[94] Il nous semble à ce titre possible de distinguer analytiquement, quand bien même ces catégories sont fréquemment mêlées en pratique, ce qui relève de stratégies, de tactiques et de routines institutionnelles.

La distinction entre tactiques et stratégies élaborée par Michel de Certeau est bien connue. La stratégie peut ainsi être définie comme « le calcul (ou la manipulation) des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir (une entreprise, une armée, une cité, une institution scientifique) est isolable. Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et d'être la base d'où gérer les relations avec une extériorité de cibles ou de menaces (les client.es ou les concurrent.es, les ennemi.es, la campagne autour de la ville, les objectifs et objets de la recherche, etc.) »[95]. De fait, nous avons peu relevé de telles stratégies institutionnelles de démobilisation dans les enquêtes rassemblées dans ce livre : pas de grand plan pour réprimer les quartiers[96]. La stratégie relève du discours et son identification supposerait d'articuler histoire sociale des idées et étude des plans élaborés par l'État en direction des quartiers populaires. L'étude des archives du ministère de l'Intérieur par Margot Dazey et les catégorisations des « bons » et « mauvais » musulman.es qu'elle identifie laisse entrevoir, par moment, une volonté gouvernementale de démobilisation. Néanmoins, tout l'intérêt de l'enquête est précisément de montrer que les intentions politiques ne sont pas univoques, qu'il existe des tensions entre les différentes branches et services de l'Etat, ainsi que des « alliés de l'intérieur » pour certains groupes musulmans. Pas de stratégie claire et réfléchie, dès lors, pour démobiliser les organisations représentatives de l'islam.

De la même façon, si la politique de la ville, dont nombre de chapitres font mention, relève d'un objectif de pacification des banlieues, consécutive aux divers épisodes de révoltes urbaines qui émaillent les années 1980, elle ne peut être unilatéralement appréhendée comme une stratégie de démobilisation des actrices et acteurs collectifs, tant elle s'est déployée, de façon plus ambiguë, par le soutien aux associations et travailleuses et travailleurs sociaux, dont certains s'avèrent relativement critiques. Elle a pu, ce faisant, constituer de manière ambivalente à la fois une tactique de démobilisation et un soutien à des actions collectives, parfois oppositionnelles. De façon plus contemporaine, peut-être que le projet de loi sur le

[94] « L'administration pénitentiaire rompt ses liens avec l'association d'aide aux détenus Genepi », *Le Monde*, 29/10/2018.

[95] Michel De Certeau, *L'Invention du quotidien. Les arts de faire*, Paris, Gallimard, p. 59.

[96] Certeau a été critiqué pour sa conception trop monolithique et stratégiste du pouvoir, fiction qui peine à trouver des appuis empiriques au regard de l'éclatement des lieux de pouvoir.

« séparatisme islamiste » de 2020 requalifié « projet de loi confortant le respect des principes de la République », qui s'est déjà traduit par la dissolution d'associations catégorisées comme « islamistes » et « dangereuses pour la République », en ciblant très clairement le militantisme musulman, incarne-t-il une telle stratégie de démobilisation ?[97]

L'essentiel des pratiques de gouvernement documentées dans ce livre relèvent néanmoins de tactiques, entendues comme des coups qui ne peuvent s'inscrire dans un plan rationnellement prédéfini. La tactique est encore consciente et donc intentionnelle, elle vise à accroître les capacités d'action ou le pouvoir d'une entité, mais elle est moins coordonnée et s'inscrit dans une temporalité plus courte que la stratégie[98]. Les tactiques à l'œuvre ici sont d'abord celles d'édiles locaux cherchant à être réélus, de fonctionnaires territoriaux tentant de bien faire leur travail, de bailleurs sociaux en quête de rentabilité financière, d'associations tentant d'obtenir ou conserver leurs subventions, etc. La frontière entre tactique et stratégie demeure cependant poreuse, les deux s'inscrivant dans une perspective intentionnaliste, plus ou moins explicite ou contrainte. Comme le souligne Michel Foucault : « Là, la logique est encore parfaitement claire, les visées déchiffrables, et pourtant, il arrive qu'il n'y ait plus personne pour les avoir conçues et bien peu pour les formuler : caractère implicite des grandes stratégies anonymes, presque muettes, qui coordonnent des tactiques loquaces dont les "inventeurs" ou les responsables sont souvent sans hypocrisie[99]. »

Le risque demeure alors d'adopter une perspective trop intentionnaliste, voire fonctionnaliste, du pouvoir. À ce titre, nombre des pratiques de gouvernement documentées dans ce livre répondent d'abord à des routines institutionnelles et professionnelles, des arts de faire guidés par des normes plus ou moins implicites, des procédures et une forme de discipline aux attentes de rôle. Comme le montrent Thomas Chevallier ou Marion Lang, les travailleurs sociaux, comme les fonctionnaires municipaux, ont intériorisé des façons de mener à bien leurs missions qui nourrissent la déconflictualisation des relations dans les quartiers populaires, contribuant, indirectement et le plus souvent non-intentionnellement, à la démobilisation de certains groupes sociaux.

---

[97] Le projet de loi prévoit également l'extension de la possibilité de dissolution des associations pour non-respect d'un « contrat d'engagement républicain », dont les contours restent vagues et laissent une grande marge d'appréciation aux autorités préfectorales.

[98] Alors que pour Certeau la tactique est d'abord un « art du faible », nous nous intéressons plus spécifiquement ici aux tactiques de pouvoir. Dans une inspiration foucaldienne, qui n'est ici qu'esquissée, la ruse et le braconnage peuvent être aussi repérés du côté des gouvernante.es.

[99] Michel Foucault, *Histoire de la sexualité 1. La Volonté de savoir*, Gallimard, 1976, p. 124. Voir également Bob Jessop, discutant Foucault et Poulantzas : « Bien que l'État discute parfois ouvertement des stratégies et des tactiques qui servent à reproduire la domination politique de classe, la meilleure stratégie est souvent la résultante d'une coordination conflictuelle de tactiques divergentes ». Bob Jessop, « Pouvoir et stratégies chez Poulantzas et Foucault », *Actuel Marx*, 2004/2 (n° 36), p. 89-107.

Le pouvoir n'est-il que démobilisateur ? Sur le rôle d'« allié.es de l'intérieur »

Placer la focale sur les pratiques de démobilisation du pouvoir pourrait laisser penser que celui-ci s'exprime de manière univoque. Le pouvoir est également un champ de lutte, traversé par des orientations concurrentes, voire contradictoires. Dès les années 1970, le penseur marxiste Nicos Poulantzas brisait le mythe d'un État monolithique au service des intérêts d'une seule classe[100]. À la même période, certaines fractions réformatrices au sein du ministère de l'Equipement finançaient, par exemple, la lutte des habitant.es du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix contre la municipalité[101]. La notion « d'allié.es de l'intérieur » permet ainsi d'interroger et de mettre en lumière le rôle de fonctionnaires politisés ou de travailleuses et travailleurs sociaux militants qu'illustrent plusieurs contributions dans cet ouvrage[102]. En octroyant des financements, en légitimant des actions, en mettant à disposition des locaux, en diligentant des études qui peuvent bénéficier aux mobilisations en légitimant leurs revendications, ces dernier.es contribuent à infléchir les rapports de force. Les brèches, divisions et contradictions internes au sein des mondes institutionnels peuvent constituer des opportunités pour les actions contestataires[103]. Y compris au sein de l'institution policière, malgré un fort esprit de corps, des failles et des lanceurs d'alerte ont toujours existé. Dans son livre sur la Marche pour l'égalité et contre le racisme, Abdellali Hajjat donne l'exemple d'un préfet de police venu briser cette solidarité organique en dénonçant publiquement une compagnie de CRS coupable de violences sur des jeunes dans un supermarché des Minguettes[104]. Plus récemment, le lieutenant de police Éric Roman a joué un rôle déterminant dans la dénonciation du profilage racial, en transmettant au Défenseur des droits des ordres écrits de sa hiérarchie demandant de « contrôler tous les Noirs et les Nord Africains »[105]. Toutefois, ces initiatives éparses parviennent rarement à modifier le fonctionnement routinier des institutions.

Dans d'autres secteurs d'action publique, comme la lutte contre les discriminations raciales, la constitution d'un réseau informel de professionnels militant s'est avérée décisive dans les

---

[100] Nicos Poulantzas, *L'État, le socialisme, le pouvoir*, Paris, Maspéro, 1975.

[101] Cette lutte qui fut victorieuse aurait certainement pris une autre tournure sans le soutien financier de l'État. Voir : Paula Cossart, Julien Talpin, *Lutte urbaine. Op. cit.*

[102] Voir également le numéro : « Militantismes institutionnels », *Politix*, 2005/2, n° 70.

[103] Sidney Tarrow, *Power in Movement : Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 ; Daniel Gaxie, *Luttes d'institutions*. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale, Paris, L'Harmattan, 1997.

[104] Abdellali Hajjat, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, *op. cit.*, p. 78 et suivantes.

[105] « Toubon dénonce les contrôles au faciès d'un commissariat de Paris », *Mediapart*, 14/04/2019.

timides avancées qui ont pu exister dans ce domaine depuis les années 1990. Marie-Christine Cerrato Debenedetti a bien décrit comment ces fonctionnaires, centraux ou territoriaux, ont pu contribuer tant à la légitimation de la cause qu'à l'octroi de financements pour certaines associations mobilisées sur cet enjeu. Si cela nécessiterait une recherche spécifique, on peut néanmoins souligner que les réformes successives de l'État (à l'instar de la mutation du FAS en FASILD, puis en ACSE) par la rationalisation qu'elles ont induites[106], ont néanmoins contribué à précariser les trajectoires professionnelles de ces fonctionnaires militant.es[107]. Alors que les agents du FAS, comme les chef.fes de projet politique de la ville, ont fréquemment constitué des soutiens pour les collectifs d'habitant.es dans les quartiers populaires parfois contre les municipalités la restructuration de ces agences a souvent signifié une perte d'autonomie ou leur déclin dans la hiérarchie institutionnelle. Ces tendances ont en outre été renforcées par le glissement (sémantique, mais aussi pratique et financier), à partir de 2015, de la lutte contre les discriminations à la prévention de la radicalisation. Un agent du CGET pouvait ainsi évoquer en 2017 à l'occasion d'une conférence universitaire : « Il y a des rapports de force extrêmement violents au sein de l'État autour de cette question, entre collègues, entre ministères, sur la nécessité de mettre en place des politiques publiques nationales de lutte contre les discriminations qui n'existent pas. (…) On est vite suspecté de faire le lit du « communautarisme » ou de faire de « la victimisation », surtout dans le contexte post-Charlie. »[108].

Si ce prisme n'était pas toujours central dans les enquêtes réunies dans ce livre, on peut néanmoins en voir des illustrations depuis des financeurs du FAS (Nasri), jusqu'à des travailleuses sociales militantes (Collectif Rosa Bonheur ; Vulbeau), voire à l'intervention personnelle de l'enquêteur, travaillant au sein d'une administration publique (Gallart). L'action parfois décisive de ces protagonistes mériterait d'être plus amplement documentée par des recherches de longue durée, éventuellement effectuées au sein même de l'institution.

Quelles méthodes pour saisir l'infrapolitique des dominant.es ?

Les actrices et acteurs de la démobilisation sont multiples : élu.es locaux et fonctionnaires municipaux, agents de l'État déconcentré ou administrations centrales, police, justice, bailleurs et travailleurs sociaux… Les contributions rassemblées dans ce livre révèlent les multiples visages des interlocutrices et interlocuteurs auxquels ont à faire face les militant.es des quartiers populaires. Les enquêtes ont pour point commun d'exposer dans un mouvement dialectique et

[106] Renaud Epstein, *La rénovation urbaine, op. cit.*

[107] À ce sujet voir par exemple Marie-José Bernardot, « Les associations et l'administration nationale chargée de l'intégration des immigrés : une analyse depuis "l'intérieur" », *Migrations Société*, 2017/4 (N° 170), p. 91-108..

[108] Notes d'observation et entretien réalisé par Julien Talpin, novembre 2017.

relationnel le pouvoir et sa contestation. Elles regardent ensemble les pratiques de démobilisation – issues notamment des institutions (Chavanon ; Chevallier ; Vulbeau ; Dazey ; Rosa Bonheur), mais aussi d'autres associations (Lang) – et la façon dont elles sont reçues, combattues, appréhendées par les actrices et acteurs ciblés. En ce sens, ces pratiques de démobilisation sont l'expression d'un rapport social, mais qui ne se donne pas toujours à lire de manière évidente. Il n'est en effet pas toujours acceptable pour des élu.es, en particulier de gauche, ou technicien.nes d'assumer publiquement leur volonté d'étouffer des revendications qui s'expriment dans l'espace public[109]. Du fait de leur discrétion, l'observation de ces pratiques de gouvernement demeure une gageure pour les sciences sociales. Un des enjeux de cet ouvrage est d'interroger les conditions d'accès – notamment méthodologiques – au texte caché des gouvernant.es[110]. Si l'observation participante apparaît comme un idéal de ce point de vue, les difficultés d'accès au terrain peuvent requérir d'opter pour des voies méthodologiques détournées. Margot Dazey a ainsi pu consulter des archives précieuses du ministère de l'Intérieur pour les années 1990, permettant d'accéder aux « coulisses » du pouvoir, mais celles-ci ont été accordées de manière dérogatoire. Il est difficile de ne compter que sur l'opiniâtreté des chercheuses et chercheurs et la bonne volonté des gouvernant.es à ouvrir la boîte noire des pratiques de démobilisation.

Au regard de la discrétion de ces pratiques institutionnelles, de leur caractère diffus et routinier, l'enquête ethnographique, complétée généralement par des entretiens, est bien souvent nécessaire pour appréhender les interactions entre militant.es et institutions. Plusieurs papiers rassemblés dans ce livre s'appuient sur des enquêtes ethnographiques longues en immersion au sein des collectifs militants ou associations (Chevallier, Vulbeau, Lang). Si ce choix méthodologique possède bien des qualités heuristiques qui sont notamment de saisir au plus près des protagonistes les effets de ces pratiques, ils traduisent parfois en creux la difficulté de pénétrer les institutions afin d'analyser ces tactiques de pouvoir. Les moments d'interactions avec l'institution tels ceux exposés par Chevallier, Gallart ou Vulbeau sont alors précieux dans l'exposition de la mise en scène du pouvoir. Ils peuvent poser des questions parfois éthiques concernant le rôle des chercheuses et chercheurs aux côtés des militant.es. Cela interroge également quant au risque parfois de saborder un terrain. À ce titre, différents types d'ethnographie ont également été expérimentés, de l'observation multisituée chez Lang, à l'immersion longue pour Thomas Chevallier ou le collectif Rosa Bonheur[111].

[109] Voir Guillaume Petit, « Les élu·es aiment-elles et ils la démocratie ? », *Participations*, 2020/1-2 (N° 26-27), p. 7-40.

[110] James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance*, *op. cit.*

[111] Voir la réflexion méthodologique déployée par le collectif Rosa Bonheur sur l'étude des classes populaires : Collectif Rosa Bonheur, *La ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2019.

Les enquêtes menées au sein même des institutions peuvent être d'une grande aide pour étudier les pratiques de démobilisation en permettant de collecter un matériau difficilement accessible autrement. Il nous semble que ce type de recherche nécessite le déploiement d'une réflexivité propre aux « chercheuses et chercheurs embarqués »[112]. Il pose également la question du rôle qui leur est dévolu au sein de l'institution : entre observation, action et décision[113]. Benjamin Leclercq et Romain Gallart ont tous les deux conduit leur enquête à partir de leur position de technicien des dispositifs étudiés[114]. Ce positionnement leur a fréquemment permis d'interagir avec des élu.es, des fonctionnaires, des travailleuses et travailleurs sociaux, qui se révèlent être des informatrices et informateurs précieux quant à ces pratiques institutionnelles. Ils ont également pu parfois jouer le rôle d'allié de l'intérieur. Mais ce rôle n'est pas sans risques comme le montrent les rappels à l'ordre qu'a subi Romain Gallart et notamment les menaces sur sa carrière[115].

Si les recherches rassemblées dans ce livre constituent un apport important sur un domaine jusqu'alors peu investigué, les pistes qu'elles ouvrent constituent une invitation à approfondir nombre d'hypothèses ici esquissées. Différentes directions nous semblent fécondes afin de mettre en lumière les pratiques de démobilisation. Tout d'abord, la question des archives et de leur accès reste posée. Ne peut-on imaginer en démocratie un droit d'accès sous réserve d'usage strict dans le cadre d'une recherche scientifique, qui paraît d'autant plus envisageable eu égard à la généralisation des pratiques « d'open data » ? Les modalités d'accès aux décisions d'attributions des subventions associatives demeurent ainsi très complexes à démêler. De même, ne serait-il pas possible de réfléchir à une instance qui pourrait garantir l'anonymat et permettrait à des fonctionnaires, le temps d'une enquête, de sortir de leur « devoir de réserve » ? De manière plus opératoire, la spécificité de la répression envers les quartiers populaires pourrait être saisie à travers des comparaisons raisonnées par exemple avec des quartiers de classe moyenne ou supérieure, marqués par la blanchité. On pourrait ainsi se demander si la répression des uns sert les autres. C'est ce que suggère par exemple un article du *Bondy Blog* situé au Blanc Mesnil où l'élection d'une municipalité de droite, en 2014, s'est traduite par une baisse des subventions consacrées aux associations présentes dans les quartiers populaires, notamment dans le quartier HLM historique des Tilleuls, au profit des habitant.es du

[112] Thomas Alam, Marion Gurruchaga, Julien O'Miel « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés Contemporaines*, 2012/3 (n° 87), p. 155-173.

[113] Pour une réflexion éclairante sur ces questions voir l'enquête menée par Marie-Christine Cerrato Debenedetti: Marie-Christine Cerrato Debenedetti, *La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. Op. cit.*.

[114] Benjamin Leclercq et Romain Gallart dans le cadre de thèses menées en contrat CIFRE.

[115] Cela pose en creux la question de la possibilité de mener une recherche dans des conditions de relative sécurité économique et cela dans un contexte de multiplication de la recherche par projet et de précarisation généralisée de l'université.

pavillonnaire[116]. Enfin, ce livre invite à une multiplication de dispositifs de recherche mixtes, à la fois chercheurs militants et chercheurs institutionnels qui puissent être soucieux de l'indépendance de chacun. Il pourrait ainsi s'avérer heuristique d'investiguer simultanément via des équipes de recherche[117] militante et institutionnelle, non pas pour mener une « histoire à parts égales »[118], mais afin de mieux saisir cette démobilisation en acte et ses effets[119]. Cela supposerait une forte réflexivité critique de la part d'institutions, soucieuses des apports d'une telle production scientifique, mais également de la vertu démocratique des interpellations émanant de contre-pouvoirs autonomes[120].

Alors que la question de la répression des mobilisations n'a jamais fait l'objet d'autant d'attention médiatique qu'aujourd'hui, les pistes ouvertes dans ce livre invitent à poursuivre l'investigation sur les formes, discrètes ou plus patentes, de domestication de la critique, au-delà de ses modalités les plus visibles et prégnantes. Si les violences policières constituent bien souvent un scandale démocratique, les formes silencieuses et invisibles de production du consentement s'avèrent peut-être encore plus pernicieuses. En créant une culture civique peu propice à la mobilisation, elles fragilisent les possibilités de constitution de contre-pouvoirs d'autant plus nécessaires que les tendances autoritaires de gouvernement s'accentuent. Les sciences sociales peuvent alors aider à dévoiler ces tactiques de pouvoir, et ainsi contribuer à réarmer la critique.

---

[116] Héléna Berkaoui, « Le maire et les Tilleuls : tension et répulsion » 25/03/2020 consulté en ligne le 03/04/2020 https://www.bondyblog.fr/politique/municipales2020/lemaireetlestilleulstensionetrepulsion/.

[117] Toutes les recherches rassemblées ici ont été menées individuellement.

[118] Romain Bertrand, *L'histoire à parts égales*, Paris, Seuil, 2011.

[119] C'est notamment l'objet de l'Observatoire des libertés associatives, dont nous sommes parties prenantes.

[120] Le financement d'une thèse Cifre par la ville de Grenoble sur la « démocratie d'interpellation » témoigne néanmoins que de tels dispositifs ne sont pas inenvisageables.